

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

24 mars 2014

### SOMMAIRE

Cesa Alliance S.A. ....	36334	EJV Luxembourg .....	36329
Champs de Presenne S.A. ....	36332	Elco S.A. ....	36328
Charles Marcus International Sàrl .....	36332	Entreprise de Construction et de Génie Ci- vil Ben Scholtes SA .....	36330
CIU S.à r.l. ....	36332	Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding .....	36326
Clairvot S.A. ....	36325	European Holdings S.à r.l. ....	36327
CN Participations .....	36332	Europe Property Trust S.à r.l. ....	36331
Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- tion Internationale SA .....	36331	Fermat 2 S.à r.l. ....	36290
Confianza S.A. SPF .....	36325	Ferrera S.à.r.l. ....	36329
Confianza S.A. SPF .....	36331	Fortan European Investments S.A. ....	36330
Consulenta S.A. ....	36332	G5 .....	36336
Creche Petit Pouce s.à r.l. ....	36333	Gaïa International Financial Investment S.A. ....	36327
Creche Petit Pouce s.à r.l. ....	36325	NREP New Transaction Holding S.à r.l. ..	36301
Cremanilux S.à r.l. ....	36325	Polifontaine S.A. ....	36316
Culinaris Dussmann Service Sàrl & Co Kg .....	36325	Ravago Distribution S.A. ....	36334
D2I S.A. ....	36324	Ravago Production S.A. ....	36334
Dalipse S.A. ....	36326	Resolution III Glasgow Nominee S.à r.l. ..	36335
Diplomatic and Business Protection Group .....	36330	Sienna Capital S.à r.l. ....	36308
DRD S.A. ....	36326	SOSTNT Luxembourg S.à r.l. ....	36310
ECEF-IHV SA .....	36327	Starbase S.A. ....	36297
ECFA European Corporate Finance Asso- ciation GmbH .....	36333	Umbrella Acorn 3 .....	36316
E.C.I.L. Bureautique Sàrl .....	36326	Vance Holding S.A. SPF .....	36314
Eifelfort S.à r.l. ....	36333	VASEQ Manager S.A. ....	36294
EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l. ....	36328	VCP Properties S.A. ....	36315
EIG LLX Holdings S.à r.l. ....	36328	Vellamo S.A. ....	36293
EIG Sete Holdings S.à r.l. ....	36329	Vertime S.A. ....	36315
EJV Luxembourg .....	36329	Zebedee S.A. ....	36315
		Zebedee S.A., SPF .....	36315

**Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.012.289,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.721.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of January,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Fermat 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 30,822,239 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169330 (the "Sole Shareholder"); and

- Fermat 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167227 (the "Subscriber");

each represented by Ms Meliha DACIC, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given in Lubin (Poland) and Luxembourg on January 10<sup>th</sup>, 2014.

Which proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as above stated, have requested the notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder, represented as above stated, wholly owns Fermat 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 12,597,289 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 168.721, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on December 30<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1520 dated June 18<sup>th</sup>, 2012 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1795 dated July 17<sup>th</sup>, 2012.

II. That the share capital of the Company is currently amounting to twelve million five hundred and ninety-seven thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 12,597,289) represented by twelve million five hundred and ninety-seven thousand two hundred and eighty-nine (12,597,289) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifteen thousand US dollars (USD 415,000), in order to raise it from its current amount of twelve million five hundred and ninety-seven thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 12,597,289) to an amount of thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 13,012,289) by the issuance, to the Subscriber, of four hundred and fifteen thousand (415,000) new shares with a value of one US dollar (USD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

2. Subscription by the Subscriber to the New Shares and full payment of the New Shares by a contribution in kind in an amount of four hundred and fifteen thousand US Dollars (USD 415,000) (the "Contribution in Kind") consisting of a claim owned by the Subscriber towards the Company.

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contribution in Kind.

4. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the agenda.

5. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of four hundred and fifteen thousand US Dollars (USD 415,000), in order to raise it from its current amount of twelve million five hundred and ninety-seven thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 12,597,289) to an amount of thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 13,012,289) by the issue of the New Shares to the Subscriber.

### *Second resolution*

The Subscriber, through its proxyholder, declares to subscribe to the four hundred and fifteen thousand (415,000) new shares issued by the Company and to fully pay it up by means of the Contribution in Kind.

### *Valuation*

The total value of the Contribution in Kind, which is declared to be of four hundred and fifteen thousand US Dollars (USD 415,000) and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a certificate of value established by the management of the Company, dated January 10<sup>th</sup>, 2014, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

### *Statement of the Subscriber*

The Subscriber, through its proxy holder, declares that it is the sole beneficiary and full owner of the Contribution in Kind, that no impediments exist to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivables with respect to the Contribution in Kind are definite, due and payable receivables of the Subscriber.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription of four hundred and fifteen thousand (415,000) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) by the Subscriber.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 13,012,289) represented by thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine (13,012,289) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Fermat 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital de USD 30.822.239 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.330 (l'"Associé Unique"); et

- Fermat 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital de USD 20.000 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.227 (le "Souscripteur");

chacun représenté par Madame Meliha DACIC, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations données sous seing privé à Lubin (Pologne) et Luxembourg le 10 janvier 2014.

Les procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que l'Associé Unique détient entièrement Fermat 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 168.721 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1520 du 18 juin 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1795 du 17 juillet 2012.

II. Que le capital social de la Société est actuellement de douze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 12.597.289) représenté par douze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (12.597.289) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1).

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quinze mille Dollars Américains (USD 415.000) afin de le porter de son montant actuel de douze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 12.597.289) à treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 13.012.289) par l'émission, au Souscripteur, de quatre cent quinze mille (415.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

2. Souscription par le Souscripteur à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature d'un montant de quatre cent quinze mille Dollars Américains (USD 415.000) ("Apport en Nature") consistant en une créance détenue par le Souscripteur à l'égard de la Société.

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur de l'Apport en Nature.

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, les parties comparantes ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quinze mille Dollars Américains (USD 415.000) afin de le porter de son montant actuel de douze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 12.597.289) à treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 13.012.289) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales au Souscripteur.

#### *Deuxième résolution*

Le Souscripteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport en Nature.

#### *Evaluation*

La valeur totale de l'Apport en Nature, déclarée comme étant de quatre cent quinze mille Dollars Américains (USD 415.000) et dont l'évaluation a été acceptée, est soumise à une déclaration de valeur établie par les gérants de la Société en date du 10 janvier 2014, remise au notaire qui l'a expressément reconnue.

#### *Déclaration du Souscripteur*

Le Souscripteur, par le biais de son mandataire, déclare qu'il est le seul bénéficiaire et propriétaire de l'Apport en Nature, qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature et que les créances en relation avec l'Apport en Nature sont déterminées et exigibles.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription de quatre cent quinze mille (415.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune par le Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 13.012.289) représenté par treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf (13.012.289) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Dacic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2443. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015565/174.

(140018495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**Vellamo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.867.

---

**RECTIFICATIF**

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "VELLAMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013, relation: LAC/2013/51572, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

*Version anglaise*

- The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end on the date of the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, resolving upon the approval of the Company's accounts of the accounting year 2018 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

*Version française*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se termine à la date de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, selon le cas, décidant de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2018 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

AU LIEU DE:

*Version anglaise*

- The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end on the date of the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, resolving upon the approval of the Company's accounts of the accounting year 2019 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

*Version française*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se termine à la date de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, selon le cas, décidant de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2019 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2988. Reçu douze euros 12.00€.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014016096/42.

(140017791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**VASEQ Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.120.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "VASEQ Manager S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 99120, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 22 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 352 of the 30 March 2004.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to put it into liquidation;

2. Appointment of the liquidator and specification of his powers;

3. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their mandates until the date hereof;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to appoint the limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.



### *Third resolutions*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, "VASEQ Manager S.A.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99120, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 30 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

C) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60264. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016092/147.

(140018564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---



**Starbase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 183.877.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze,

Le sept janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Pascal BERCHEM, commerçant, né à Luxembourg le 30 novembre 1965, demeurant à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

Ledit comparant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «STARBASE S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de tous types de services, tels que le traitement, l'hébergement et la publication de données immobilières.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise respectivement par l'assemblée générale ou par l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts et dans le respect des termes et conditions indiqués dans le pacte d'actionnaires.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur-délégué respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 8.** L'actionnaire qui veut céder son action doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le numéro de l'action dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois-quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger l'actionnaire constituant ou la société à acheter ou à faire acheter l'action dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs ou l'administrateur-délégué respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 10.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, obligatoirement non actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration pourra élire parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou télécopie ou par email.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 12.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois, l'administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 17.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 18.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 19.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Un mandataire ne peut pas représenter plus d'un actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale de l'/des actionnaire (s) sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 22.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 24.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 26.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente-et-un décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, préqualifié, déclare souscrire à toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant-même, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommée administrateur unique de la société:

Madame Silvia VIDAL MUNOZ, née le 14 février 1966 à Molins De Rei-Barcelona (Espagne), demeurant à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

«SARNIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8383 Koerich, 23, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 33.623.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

4) Le siège social est établi à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BERCHEM, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 janvier 2014. Relation: LAC/2014/948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016038/231.

(140018029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**NREP New Transaction Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.905.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. NREP InvestCo 12 AB, a limited company governed by the laws of Sweden, registered under number 556948-7480, having its registered office at Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> floor, 111 35 Stockholm, Sweden,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. NREP InvestCo 13 AB, a limited company governed by the laws of Sweden, registered under number 556948-7522, having its registered office at Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> floor, 111 35 Stockholm, Sweden,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. AS Pontos Baltic, a limited company governed by the laws of Estonia, registered under number 10341363, having its registered office at Viru väljak 4, Tallinn 10111, Harju County, Estonia,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2 The appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company (the "Company") with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The object of the Company also consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of “NREP New Transaction Holding S.à r.l.”.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by (i) one thousand eight hundred (1,800) class A shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) one thousand eight hundred (1,800) class B shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each and (iii) eleven thousand four hundred (11,400) class C shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “shareholder” or to “shareholders”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

The shareholders may create additional class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. Each class of shares will have the rights as described in these Articles and in any shareholders agreement from time to time.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members.



In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers B”, each individually a “Manager B”).

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the Board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title IV. - Décisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the Articles shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company’s financial year runs from the first of January to the thirtyfirst of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles, it shall be referred to the 1915 Law.

#### *Subscription and payment*

The shares representing the share capital of the Company have been subscribed as follows:

- NREP InvestCo 12 AB, predesignated: . . . . . 1,800 class A shares
- NREP InvestCo 13 AB, predesignated: . . . . . 1,800 class B shares
- AS Pontos Baltic, predesignated . . . . . 11,400 class C shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions unanimously:

- 1) The following person is appointed as Manager A of the Company for an unlimited duration:
  - Mr Mark RAINE, born in Liss (UK) on 21 April 1976, with professional address at Cypresvej 1, 3450 Allerød, Denmark.
- 2) The following person is appointed as Manager B of the Company for an unlimited duration:
  - Mr Marc LIESCH, born in Luxembourg on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1. NREP InvestCo 12 AB, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Suède, enregistrée sous le numéro 556948-7480, ayant son siège social à Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> floor, 111 35 Stockholm, Suède,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. NREP InvestCo 13 AB, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Suède, enregistrée sous le numéro 556948-7522, ayant son siège social à Kungsgatan 42, 6<sup>th</sup> floor, 111 35 Stockholm, Suède,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. AS Pontos Baltic, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Estonie, enregistrée sous le numéro 10341363, ayant son siège social à Viru väljak 4, Tallinn 10111, Harju County, Estonie,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

L'objet de la Société consiste également en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «NREP New Transaction Holding S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par (i) mille huit cents (1.800) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (ii) mille huit cents (1.800) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et (iii) onze mille quatre cents (11.400) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Toute référence faite ici à «part sociale» ou «parts sociales» est à interpréter comme une référence à chacune ou toutes les parts sociales de la Société, en fonction du contexte et suivant le cas, et la même interprétation s'applique à une référence à un «associé» ou des «associés».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent créer une ou des catégories de parts sociales supplémentaires par décision des associés adoptée suivant la manière requise pour la modification des Statuts. Chaque catégorie de parts sociales a les droits tels que décrits à tout moment dans ces Statuts et dans tout pacte d'actionnaires.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les Statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## Titre III. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de la catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»).

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire

permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des Statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les quinze mille (15.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites comme suit:

- NREP InvestCo 12 AB, prénommée: ..... 1,800 parts de classe A
- NREP InvestCo 13 AB, prénommée: ..... 1,800 parts de classe B
- AS Pontos Baltic, prénommée: ..... 11.400 parts de classe C

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille euro (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Est nommé Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark RAINE, né le 21 avril 1976 à Liss (GB), avec adresse professionnelle au Cypresvej 1, 3450 Allerød, Danemark.

2) Est nommé Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015847/399.

(140018723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

### **Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.200.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale de la société Sienna Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-deux millions cent cinquante mille euros (EUR 32.150.000,-), dont le siège social est au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2013 sous le numéro 2039 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178406. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné



en date du 11 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 novembre 2013 sous le numéro 2812.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Colin Hall, Gérant de sociétés, domicilié professionnellement 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Ann Opsomer, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Laurence Mathieu, employée, domiciliée professionnellement 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de trente-neuf millions cinquante mille euros (39.050.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions cent cinquante mille euros (32.150.000 EUR) à soixante-et-onze millions deux cent mille euros (71.200.000 EUR), par l'émission de trente-neuf millions cinquante mille (39.050.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2 Souscription et libération des trente-neuf millions cinquante mille (39.050.000) parts sociales nouvelles par l'associé unique et libération de chacune de ces parts moyennant un apport en espèces. Constatation que l'augmentation de capital proposée est réalisée.

3 Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions à prendre sur les points proposés ci-dessus.

4 Divers.

II. L'associé unique représenté, son mandataire, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par lui, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. La procuration de l'associé représenté, après avoir été signée par son mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. L'intégralité du capital social est représentée à l'assemblée et l'associé unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

V. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. L'associé unique exerçant les droits de l'assemblée générale a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

5 Le capital social de la société est augmenté d'un montant de trente-neuf millions cinquante mille euros (39.050.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux millions cent cinquante mille euros (32.150.000 EUR) à soixante-et-onze millions deux cent mille euros (71.200.000 EUR), par l'émission de trente-neuf millions cinquante mille (39.050.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Est ici intervenu l'associé unique GBL Verwaltung S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, ici représentée par Mme Ann OPSOMER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé émise en date du 13 janvier 2014.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire les trente-neuf millions cinquante mille (39.050.000) parts sociales nouvelles et libérer intégralement chacune d'elles moyennant un apport en espèces de sorte que le montant total de trente-neuf millions cinquante mille euros (39.050.000 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En considération de ce qui précède, ces souscription et libération sont acceptées, les trente-neuf millions cinquante mille (39.050.000) parts sociales nouvelles sont émises et attribuées au souscripteur et l'augmentation de capital est réalisée.

#### *Deuxième résolution*

L'article 5 des statuts est modifié pour refléter les décisions prises par les résolutions qui précèdent. Il se lira dorénavant comme suit:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à soixante-et-onze millions deux cent mille euros (71.200.000 EUR) représenté par soixante-et-onze millions deux cent mille (71.200.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes libérées intégralement.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de cette augmentation de capital ont été estimés à six mille quatre cents euros (6.400.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Hall, A. Opsomer, L. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2014. Relation LAC/2014/2052. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016857/87.

(140019460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.268.584,38.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,272,871.94, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 December 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 899 dated 5 April 2012.

There appeared

1. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands (SOS),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Thursday),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Thursday and SOS are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the (i) 16,000,000 (sixteen million) shares of class A, (ii) 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, (iii) 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, and (iv) 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) waiver of the convening notices;

(ii) reduction of the share capital of the Company to bring the share capital from its current amount of EUR 1,272,871.94 (one million two hundred and seventy-two thousand eight hundred and seventy-one Euro ninety-four Cents), represented by 127,287,194 (one hundred and twenty-seven million two hundred and eighty-seven thousand one hundred and ninety-four) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each to EUR 1,268,584.38 (one million two hundred sixty-eight thousand five hundred eighty-four Euro thirty-eight Cents) represented by (i) 15,571,244 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A, (ii) 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, (iii) 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, and (iv) 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each by way of the repurchase from Thursday of 428,756 (four hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty-six) shares of class A2 in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares;

(iii) subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item (ii) above;

(iv) amendment of the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item (ii) above with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, a société en commandite simple, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company with the registration of the repurchase and cancellation of the shares specified under item (ii) above; and

(v) miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting notes the terms of article 7 and 8 of the Articles. The Meeting acknowledges that the aggregate Intrinsic Value (as defined in the Articles) of the Repurchased Shares is set at EUR 1 (one Euro).

The Meeting resolves to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 4,287.56 (four thousand two hundred eighty-seven Euro fifty-six Cents) and the subscribed capital shall therefore be brought from its present amount of EUR 1,272,871.94 (one million two hundred and seventy-two thousand eight hundred and seventy-one Euro ninety-four Cents) to EUR 1,268,584.38 (one million two hundred sixty-eight thousand five hundred eighty-four Euro thirty-eight Cents) represented by (i) 15,571,244 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A, (ii) 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, (iii) 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, and (iv) 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by Thursday for an aggregate repurchase price of EUR1 (one Euro) (the Repurchase Price), which is equal to their aggregate Intrinsic Value.

SOS, represented as stated above, declares, in connection with the repurchase of the Repurchased Shares by the Company, to irrevocably waive any right it may have to have any of its shares redeemed by the Company pro rata the number of Repurchased Shares to be repurchased by Company from Thursday.

Thursday, represented as stated above, declares, in connection with the repurchase of the Repurchased Shares by the Company, to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price with immediate effect, and for such purpose, Thursday hereby waives its right to receive the amount of EUR 4,286.56 (four thousand two hundred eighty-six Euro fifty-six Cents) under the share capital reduction resolved under this second resolution so that only the amount of EUR 1 (one Euro) (out of EUR 4,287.56 (four thousand two hundred eighty-seven Euro fifty-six Cents) must be paid by the Company to Thursday as Repurchase Price.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,268,584.38 (one million two hundred sixty-eight thousand five hundred eighty-four Euro thirty-eight Cents) represented by 15,571,244 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 5,440,000 (five million four hundred forty thousand) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,131,244 (ten million one hundred thirty-one thousand two hundred forty-

four) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H (the Class H Shares,) with such Class H Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class 1 (Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (Class H2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), and 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares, and together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class 1 Shares, and the Class 2 Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).”

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy, a société en commandite simple to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, with the registration of the repurchase and cancellation of the Repurchased Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

#### *Estimate of Costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec capital social de 1.272.871,94 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N. 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 30 décembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N. 899 du 5 avril 2012.

Ont comparu

(1) SOS Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans (SOS),

ci-après représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, et

(2) Thursday Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans (Thursday),

ci-après représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

SOS et Thursday sont collectivement désignés comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité des (i) 16.000.000 (seize millions) de parts sociales de classe A, (ii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, (iii) 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, et (iv) 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent

trente-deux) parts sociales de classe 3, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Réduction du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.272.871,94 (un million deux cent soixante-douze mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-quatorze centimes), représenté par 127.287.194 (cent vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, à un montant de EUR 1.268.584,38 (un million deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes) représenté par (i) 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, (ii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, (iii) 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, et (iv) 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) au moyen du rachat par Thursday de 428.756 (quatre cent vingt-huit mille sept cent cinquante-six) parts sociales de classe A2 dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées) et annulation consécutive de toutes les Parts Sociales Rachetées;

(iii) Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (ii) ci-dessus;

(iv) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (ii) ci-dessus et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des parts sociales mentionnés au point (ii) ci-dessus; et

(v) Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des dispositions des articles 7 et 8 des Statuts. L'Assemblée reconnaît que la Valeur Intrinsèque totale (telle que définie dans les Statuts) des Parts Sociales Rachetées est établie à EUR 1 (un euro).

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 4.287,56 (quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-six centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.272.871,94 (un million deux cent soixante-douze mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-quatorze centimes), à un montant de EUR 1.268.584,38 (un million deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes) représenté par (i) 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, (ii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, (iii) 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, et (iv) 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées détenues par Thursday, pour un prix de rachat total de EUR 1 (un euro) (le Prix de Rachat), équivalant à la Valeur Intrinsèque totale.

SOS, représenté comme indiqué ci-dessous, déclare, concernant les Parts Sociales Rachetées par la Société, renoncer irrévocablement à tous droits dont SOS pourrait disposer de voir ses parts sociales rachetées par la Société proportionnellement au nombre de Parts Sociales Rachetées devant être rachetées par la Société à Thursday.

Thursday, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare, concernant les Parts Sociales Rachetées par la Société, accepter de racheter les Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat avec effet immédiat, et à cette fin, Thursday renonce par les présentes à son droit de recevoir la somme de EUR 4.286,56 (quatre mille deux cent quatre-vingt-six euros et cinquante-six centimes) en vertu de la réduction de capital social décidée dans la présente deuxième résolution, de sorte que seul un montant de EUR 1 (un euro) (sur EUR 4.287,56 (quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-six centimes)) doit être versé par la Société à Thursday au titre de Prix de Rachat.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.268.584,38 (un million deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes) représenté par 15.571.244 (quinze millions cinq



cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 5.440.000 (cinq millions quatre cent quarante mille) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.131.244 (dix millions cent trente-et-un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2), 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe 1 et Parts Sociales de Classe 2, les Parts Sociales, chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (incluant, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Estimation des Frais*

Le montant des dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à une valeur approximative de EUR 1.500.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des Associés, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60229. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016870/244.

(140018683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

### **Vance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 87.594.

#### *Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 08 janvier 2014:

1. La société SOPHIPAR S.A., dissolue depuis le 14 novembre 2012 n'a plus la qualité d'administrateur de la société Vance Holding SA-SPF.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement un nouvel administrateur:

Fiscalité, Comptabilité, Gestion Sàrl ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B61071.

3. L'Assemblée confirme le renouvellement des mandats suivants:

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lambert.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain Renard.

4. L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la société:



Fiscalité Comptabilité Gestion S.à r.l (anciennement Fiscoges Sàrl), ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B61071.

L'Assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes de la société:

FISCOGES S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signatures*

Référence de publication: 2014018519/26.

(140021770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Vertime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.977.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 janvier 2014*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Frank Sherer de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Madame Barbara A. Newcomb, Administrateur de sociétés, née le 9 avril 1953 en Virginie (États-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à Timex Group USA, Inc., 555 Christian Road, Middlebury, CT 06762 (États-Unis d'Amérique) en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de six ans.

*Pour extrait*

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014018524/16.

(140021548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**VCP Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

—  
EXTRAIT

Suite à la résolution circulaire prise le 27 janvier 2014 par le conseil d'administration, il résulte que le siège social de la Société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

*Pour VCP PROPERTIES S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014018523/15.

(140021096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Zebedee S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Zebedee S.A., SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018550/10.

(140021656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Polifontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 octobre 2013.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2014018564/13.

(140019972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Umbrella Acorn 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 184.036.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Umbrella Holdings, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 24 January 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Umbrella Acorn 3" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, by the board of directors (gérants) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director (gérant), or as the case may be, the board of directors (gérants) of the Company. Where the single director (gérant) or the board of directors (gérants) of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations and investments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation,

development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.5 Without prejudice to the foregoing generality, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

3.6 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at 12,500 GBP (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **7. Board of directors.**

7.1 The Company is managed by one or more directors (gérants) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (gérants). The director(s) (gérants) need not be shareholder(s).

7.2 The directors (gérants) shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

7.3 The directors (gérants) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.4 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants).

#### **8. Powers of the board of directors.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single director (gérant) or, if the Company is managed by more than one director (gérant), the board of directors (gérants), which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any director (gérant) of the Company. Such persons shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A director (gérant) acting jointly with any Class B director (gérant).

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of directors (gérants) shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any director (gérant) at the place indicated in the convening notice, provided that all board meetings shall be held outside of the United Kingdom.

9.2 Written notice of any meeting of the board of directors (gérants) shall be given to all directors (gérants) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors (gérants).

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of directors (gérants) of the Company or if all the members of the board of directors (gérants) of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (gérants) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. Any such proxy shall, at all times, not be resident in the United Kingdom for tax purposes.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members in office at the time of the meeting is present or represented. The majority of directors (gérants) present at any meeting of the directors (gérants) shall not be resident or present in the United Kingdom for tax purposes. If this is not the case, such meeting shall not be quorate. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), at least one Class A director (gérant) and one Class B director (gérant) (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of directors (gérants) will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

9.7 Any director (gérant) may participate in any meeting of the board of directors (gérants) by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such a meeting shall be validly convened only if all of the directors (gérants) participating are located outside of the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors (gérants) shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that such circular resolutions are signed by the directors (gérants) outside of the United Kingdom. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director (gérant) or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the Articles. If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors (gérants) and one or several Class B directors (gérants), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A director (gérant) together with any Class B director (gérant). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers will have been delegated by the sole director (gérant) (if there is one) or as the case may be by the board of directors (gérants) or, in the event of classes of directors (gérants), by one Class A and one Class B director (gérant) acting together.

**11. Liability of the directors.** The directors (gérants) assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director (gérant) or, as the case may be, the board of directors (gérants) must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the directors (gérants), the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors (gérants) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Umbrella Holdings, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five GBP (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand, five hundred GBP (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The aggregate amount of the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for an indefinite period:

- Mr Douglas Sutherland, born on 7 June 1956 in Oregon, U.S.A., and residing at 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- Mr Dominique Yates, born on 23 June 1967 in Colchester, United Kingdom, and residing at 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;

- Mr Mark Dixon, born on 2 November 1959 in Hornchurch, United Kingdom, and residing at 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

2. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 24 janvier 2014;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Umbrella Acorn 3 (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évé-



nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet est de détenir et la prise des participations et des investissements, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.5 Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposée.

3.6 Enfin, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq GBP (GBP 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants ne doivent, en tout temps, pas être domiciliés ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

7.3 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.4 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société. Ces personnes ne doivent, en tout temps, pas être domiciliées ou résident au Royaume-Uni à des fins fiscales.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que toutes les réunions du conseil se tiennent en dehors du Royaume-Uni.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Toute procuration doit, en tout temps, ne pas être domicilié ou résident dans le Royaume-Uni à des fins fiscales.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres en fonction au moment de la réunion sont présents ou représentés. La majorité gérant présents à une réunion du conseil de gérance ne peut être résident ou présent au Royaume-Uni à des fins fiscales. Si ce n'est pas le cas, cette réunion n'aura pas de quorum. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler, à condition que cette réunion soit valablement convoquée que tous les gérants participants sont situés en dehors du Royaume-Uni. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue, à condition que ces résolutions circulaires soient signées par les gérants en dehors du Royaume-Uni. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux Statuts. Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle / auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou, s'il y a des classes différentes de gérants, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant de concert.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **IV. Assemblée générale des associés**

##### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

##### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Umbrella Holdings, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq GBP (GBP 25.-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-).

La somme de douze mille cinq cents GBP (GBP 12,500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956 en Oregon, U.S.A., demeurant au 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Yates, né le 23 juin 1967 à Colchester, Royaume-Uni, demeurant au 2B Chemin de Bellevue, CH-1197 Prangins, Switzerland;

- Monsieur Mark Dixon, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, Royaume-Uni, demeurant 31 L'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco;

2. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4458. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL

Référence de publication: 2014018503/467.

(140021450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

## **D2I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 167.868.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018772/9.

(140022143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Clairvot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018729/10.

(140022549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Culinaris Dussmann Service Sàrl & Co Kg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 44.475.

*Dépôt rectificatif des comptes sociaux déposés en date du 25/06/2013 sous la référence n° L130102781*

Le bilan rectifié et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour le gérant-commandité

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2014018747/15.

(140021963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Cremanilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 12, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.545.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014018743/14.

(140022257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Creche Petit Pouce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 60, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.086.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018742/10.

(140021830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Confianza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 158.899.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03 février 2014.

Für: *CONFIANZIA S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014018736/15.

(140021912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Dalipse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.273.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 décembre 2013*

- La cooptation de Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

DALIPSE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014018759/16.

(140022445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**DRD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 150.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018769/10.

(140022547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**E.C.I.L. Bureautique Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 67.338.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018773/10.

(140021879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.610.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2013*

L'associé unique constate la démission de Monsieur Gilles Martin de ses fonctions de gérant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant:

- Monsieur Luca Cozzani, né le 22 mars 1967 à Genova (Italie) et demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines ;



- Monsieur Markus Brandmeier, né le 03 septembre 1963 à Pforzheim (Allemagne) et demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines

Le mandat des gérants ainsi nommés prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et ce, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014018778/18.

(140021954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associées en date du 30 janvier 2014*

La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014018783/14.

(140021831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.003,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014018784/15.

(140021972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire en date du 30 janvier 2014*

Les mandats des administrateurs repris ci-après sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla

- Mademoiselle Lorraine Ponchel

- Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Le mandat du président du conseil d'administration en la personne de Monsieur Patrick Sganzerla est renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Le mandat du commissaire en place, à savoir Control & Synergy Services S.à r.l, est renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère.  
 Pour Gaia International Financial Investment S.A.  
 Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
 Expert-comptable  
 Signature

Référence de publication: 2014018827/25.

(140022621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.293,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
 R.C.S. Luxembourg B 175.652.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la Classe B de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures  
 Un mandataire

Référence de publication: 2014018787/15.

(140021973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**EIG LLX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
 R.C.S. Luxembourg B 179.954.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de Classe B de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures  
 Un mandataire

Référence de publication: 2014018788/15.

(140021974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Elco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.  
 R.C.S. Luxembourg B 19.160.

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2013 que:

1) Messieurs      BECK              Frank  
                             ELSEN             Gust  
                             PICARD            Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

2) Messieurs      BECK              Frank  
                             BERG              Marco  
                             BOREIKO          Michel  
                             PICARD            Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.

Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société FIDEWA - CLAR avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

ELCO SA

BECK Frank / Marc PICARD

Référence de publication: 2014018795/24.

(140022485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EJV Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014018793/11.

(140022072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associées en date du 30 janvier 2014*

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B47771, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour EJV Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014018792/15.

(140021955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.120.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de Classe B de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014018790/15.

(140022004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Ferrera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.821.

*Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend note du changement d'adresse du gérant:

Premanand ARJUN SHARMA, né le 14 avril 1964 à District Commerwijne, Suriname et demeurant 5, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg,

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018813/13.

(140022673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Diplomatic and Business Protection Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.485.

*Procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société "Diplomatic and Business Protection Group"*

En conformité avec les dispositions de l'article 193 / 200-2 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés de DIPLOMATIC AND BUSINESS PROTECTION GROUP S.à r.l. ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Denis Goossens, né le 22 novembre 1965 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant 12, rue d'Acosse B-4219 Wasseiges de son poste de gérant en date du 13 décembre 2013.

2. De vendre toutes les parts sociales, soit 100 parts de EUR 125 chacune, représentant l'entière part du capital social de la société, soit EUR 12 500,00, à Monsieur Cyril Mekies, gérant de sociétés, né le 24 décembre 1967 à Paris et demeurant F-75019 Paris 10, rue Augustin Thierry.

3. De nommer ce dernier comme nouveau gérant de la société.

4. A partir de ce jour, Monsieur Mekies prénommé, sera associé-gérant unique de la société.

Associé(e)	Nombre de parts sociales détenues	Capital
Jean-Christophe Loiseau . . . . .	40	5 000,00
Denis Goossens . . . . .	40	5 000,00
Yves Ladry . . . . .	20	2 500,00
Total . . . . .	100	12 500,00

Perlé, le 13 décembre 2013. Signatures.

Référence de publication: 2014018755/27.

(140022065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018776/10.

(140022051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**Fortan European Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.360.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2014, Mesdames Tanja BERNAT et Anna WIAZ, toutes deux domiciliées professionnellement au, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommées Administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Sébastien BOMBENGER et Madame Viviane HENGEL.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 04 JAN 2014.

Pour: FORTAN EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014018811/17.

(140021910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.434.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2013 prend note du changement de la dénomination du commissaire aux comptes, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos et G.T. Fiduciaires S.A., des administrateurs-délégués, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos et du commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à.r.l. sont ensuite prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014018735/16.

(140021967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Confianza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.899.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03 février 2014.

Für: *CONFIANZIA S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014018737/15.

(140021913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Europe Property Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 163.530.

Le siège social de la société Europe Property Trust S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 163530, avec adresse au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 29 janvier 2014.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

*Société domiciliée:*

Europe Property Trust S.à r.l., société à responsabilité limitée

26-28, Rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B163530

*Et le Domiciliataire:*

Totalserve Management (Luxembourg) S.A, société anonyme

26-28, Rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B150569

est terminé à partir du 29 janvier 2014.

Luxembourg, le 03 février 2014.

Totalserve Management (Luxembourg) S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014018781/23.

(140021814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.266.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018725/10.

(140022036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Charles Marcus International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.876.

---

Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014018726/10.

(140021790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**CIU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.082.

---

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018728/10.

(140022630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**CN Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 135.390.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CN PARTICIPATIONS SARL

Référence de publication: 2014018730/10.

(140021789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Consulenta S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 141.653.

---

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014018738/14.

(140022194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**ECFA European Corporate Finance Association GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.555.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014018785/14.

(140022255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Eifelort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.743.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts datée du 1<sup>er</sup> décembre 2013 que Stichting Administratiekantoor DUAD cède 100 parts sociales de la société EIFELFORT Sàrl

à Mr. Theodorus P. M. WILLEMSE, né le 25 janvier 1959 à Geffen, Pays-Bas et demeurant à Het Dorp 133, NL-5384 MB Heesch, Pays-Bas.

Suite à cette cession Mr WILLEMSE détient 100% de la société EIFELFORT Sàrl.

*Changement d'administrateur/Gérant*

Sont révoqués les mandats de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que gérants à partir du 25 février 2013;

Est confirmée la nomination de Mr. Theodorus P. M. WILLEMSE, né le 25 janvier 1959 à Geffen, Pays-Bas et demeurant à Het Dorp 133, NL-5384 MB Heesch, Pays-Bas, en tant que gérant unique

à partir du 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018786/20.

(140022550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Creche Petit Pouce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.086.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018741/10.

(140021829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014018724/10.

(140021880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Ravago Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of January 30<sup>th</sup>, 2014*

- Mrs. Daphne ROUSSIS domiciled at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, born in Turnhout (Belgium) on January 16<sup>th</sup>, 1989, is appointed as new Director of A category until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, January 30<sup>th</sup>, 2014.

For true copy

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L.

*Director / Director*

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Permanent Representative*

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2014*

- Mme Daphne ROUSSIS, domiciliée au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, née à Turnhout (Belgique) le 16 janvier 1989, est nommée en tant que nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L.

*Administrateur / Administrateur*

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Représentant Permanent*

Référence de publication: 2014018378/27.

(140021622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of January 30<sup>th</sup>, 2014*

- Mrs. Daphne ROUSSIS domiciled at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, born in Turnhout (Belgium) on January 16<sup>th</sup>, 1989, is appointed as new Director of A category until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, January 30<sup>th</sup>, 2014.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L.

*Director / Director*

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Permanent Representative*

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2014*

- Mme Daphne ROUSSIS, domiciliée au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, née à Turnhout (Belgique) le 16 janvier 1989, est nommée en tant que nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L.

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

Référence de publication: 2014018377/27.

(140021633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Resolution III Glasgow Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.374.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Séverine Desnos, accountant, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg  
"the proxy"

acting as a special proxy of Resolution III Holdings S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée, R.C.S. Luxembourg section B no 130.916, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg  
"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée Resolution III Glasgow Nominee S.à r.l., having its head office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135.374, has been incorporated by deed enacted on the nineteenth of December 2007, published in the Memorial C number 372 of the 13<sup>th</sup> of February 2008.

II.- That the corporate share capital is presently set at 10.138,42 GBP, consisting of 100 fully paid up shares of a par value of 101,3842 GBP each.

III.- That the mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully funded, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Séverine Desnos, comptable, résidant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Résolution III Holdings S.à.r.l., société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro R.C.S. B 130.916 dont le siège social se situe au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Resolution III Glasgow Nominee S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 135.374, a été constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 372 du 13 février 2008.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à 10.138,42 GBP représenté par 100 actions de 101,3842 GBP chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: S. DESNOS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 janvier 2014. Relation: LAC/2014/56. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017580/79.

(140019863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

### **G5, Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014018106/12.

(140021313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---